



**REPUBLIQUE**  
**FRANCAISE**  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 07 février 2023**  
**Objet : Emprunts Espace Intergénérationnel**

L'an deux mille vingt et trois et le 7 février à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DURAND Thierry, BONO Vicente, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie; BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, M. CHAMBRE Emmanuel.

Procurations : Mme AILLAUD Marion a donné procuration à M. HOLIET Samuel, Mme MOUREN Sylvie a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

Mr DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401089-20230207-2023\_01\_02-

Conseil Municipal du 7 février 2023

Délibération n° 2023/01/02

**OBJET : Emprunts Espace Intergénérationnel**

Mme le Maire précise qu'il s'agit de prévoir le financement du marché de l'Espace Intergénérationnel.  
Il s'agit de prévoir les emprunts pour le financement du projet global

Elle rappelle que ce projet se décompose comme suit :

- Travaux : 650 716.78€ HT
- Maitrise d'œuvre : 37800 € HT dont 21 204 déjà payés
- Coordonnateur sécurité du chantier : 2100 €
- Marge pour imprévus de 4% : 26028.67€

Donc un total de 695441€ HT et 834530€ TTC

Le montant des subventions obtenues est de 431028 euros

Le montant du FCTVA est estimé à 114 052€ (16.4%)

L'autofinancement est de : 289 449€ arrondi à 290 000 euros

Il y a donc lieu de recourir à :

- un emprunt relais à hauteur de : 545 000 euros qui couvrira le délai de versement des subventions et du FCTVA.
- un emprunt à hauteur de 290 000 euros

Mme le Maire propose :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- de l'autoriser à négocier librement les conditions financières des 2 prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de
- 545 000 € pour le prêt relais
- 290 000 € pour le prêt.
- de l'autoriser à signer les contrats de prêt.

OUI cet exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal, par 1 abstention et 13 voix pour, décide :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- d'autoriser Mme le Maire à négocier librement les conditions financières des 2 prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de
- 545 000 € pour le prêt relais
- 290 000 € pour le prêt.
- de l'autoriser à signer les contrats de prêt.

Malijai,  
Le 07 février 2023  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/02/2023

Application agréée F.legalite.com

99\_DE-004-210401089-20230207-2023\_01\_02-